

Assemblée communale extraordinaire du jeudi 26 février 2015 à la halle de gymnastique

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel n°4 du 4 février 2015 et par la publication communale du 3 février 2015.

Présidence : Mme Jacqueline Thiévent, Présidente des Assemblées
Procès-verbal: Il est tenu par la secrétaire communale
Participants : 54 personnes
Scrutateurs : MM. Jean-Denis Rérat et Christian Froidevaux

Mme la Présidente salue la présence de M. Patrick Bandelier, directeur du Collège Thurmann, ainsi que de MM. Marcel Hubleur et Vital Schaffter, pour la présentation du point 2 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2014
2. Discuter et voter un crédit de fr. 3'600'000.--, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu, donner compétence au comité de l'Assemblée des délégués de la communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
3. Présenter, discuter et accepter la vente de la parcelle no. 283 du ban de Courtedoux, d'une surface de 1'213 m², à l'entreprise Récomatic SA, à Courtedoux, au prix de fr. 19.— le m².
4. Discuter et voter un crédit de fr. 19'000.— pour la mise aux normes du réseau de données de l'école de Courtedoux ainsi que pour l'installation d'une alarme incendie dans le bâtiment scolaire de Courtedoux. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider.
5. Divers.

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour. Il est accepté tel que présenté.

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11.12.2014

Mme la Présidente informe l'assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. Mme la Présidente demande à la secrétaire communale si des demandes de modifications écrites lui sont parvenues. La secrétaire communale répond par la négative. Comme il n'y a pas de remarque particulière dans l'Assemblée, le procès-verbal est approuvé sans lecture.

2. Discuter et voter un crédit de fr. 3'600'000.--, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu, donner compétence au comité de l'Assemblée des délégués de la communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.

En premier lieu, Mme la présidente donne la parole à M. Yves Blum, conseiller communal en charge des écoles, pour l'introduction.

M. Blum explique que, dans un premier temps, le Conseil communal avait donné un préavis négatif quant à ce projet, car ce dernier manquait de précision. Suite à une présentation lors d'une séance du SIDP, le Conseil communal a obtenu les explications qu'il souhaitait, surtout au niveau des incidences financières pour la commune, et a changé d'avis. Il recommande donc à l'assemblée d'accepter l'objet en question.

Mme la présidente remercie M. Blum pour cette introduction puis donne la parole à M. Marcel Hubleur, délégué de la communauté de l'école secondaire. Ce dernier précise que l'assemblée assistera ce soir à une présentation sur la construction d'un restaurant scolaire qui permettra la mise en place de l'horaire continu, nécessaire surtout pour les élèves venant de communes éloignées de Porrentruy. M. Hubleur donne ensuite la parole à M. Patrick Bandelier pour une présentation détaillée.

M. Bandelier explique que l'horaire continu sera mis en place au collège Thurmann, surtout afin d'éviter de longs trajets durant les heures de midi aux élèves éloignés de Porrentruy. M. Bandelier précise que le collège Stockmar conservera l'horaire normal et que les parents auront ainsi toujours le choix entre l'horaire continu et l'horaire normal. Les avantages de l'horaire continu sont : une meilleure gestion du temps libre de l'élève (horaire + déplacements), un meilleur équilibre travail/loisir, moins de fatigue et de stress ainsi que l'augmentation et l'amélioration des devoirs surveillés. M. Bandelier explique que plusieurs sondages ont été effectués dernièrement et il en ressort que 50% des parents sont intéressés par cet horaire continu qui est certes mieux adapté au mode de vie actuel. Avec l'horaire continu, la journée scolaire se terminera à 15h50 (puis possibilité d'aller aux devoirs surveillés), donc plus de compatibilité avec les loisirs, alors qu'actuellement le dernier cours fini à 16h50.

M. Bandelier déclare que le Gouvernement jurassien a accepté la mise en place de cet horaire continu le 1^{er} juillet 2014 (mise en place prévue en août 2016). En date du 2 décembre 2014, l'assemblée des délégués a accepté ce projet par 25 oui, 1 non et 4 abstentions. C'est maintenant aux législatifs de se prononcer.

M. Bandelier parle maintenant du financement de ce projet. Actuellement, les écolages se montent à fr. 2'600.— par élève. L'intérêt annuel de la dette pour Courtedoux se monte à fr. 15'831.75. Avec la construction de ce restaurant, les écolages passeraient à fr. 3'510.— par élève.

Par année, c'est 48'000 repas qui seraient servis (350 par jour). La cafétéria actuelle compte 72 places et 150 repas sont servis par jour. Certains élèves mangent actuellement dans le couloir !

Au terme de ces explications, M. Bandelier demande à l'assemblée s'il y a des questions ? Aucune question n'étant posée, M. Bandelier donne la parole à M. Vital Schaffter du bureau Sironi, architecte, pour la présentation du projet de construction.

M. Schaffter présente l'avant-projet de la construction d'un pavillon indépendant, plus pratique et qui permettra aux élèves de changer d'air et d'ambiance durant la pause de midi. M. Schaffter précise encore qu'il y aura possibilité d'agrandir ce pavillon par la suite, au cas où cet horaire continu intéresserait encore d'avantage les parents à l'avenir.

Ensuite M. Schaffter présente en détail le coût du projet qui se monte, en totalité à fr. 3'600'000.--. Les subventions cantonales représenteront le 20%, c'est-à-dire qu'un total de fr. 2'880'000.— restera à charge de la communauté.

Au terme de ces explications, M. Schaffter demande à l'assemblée s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

M. Dominique Thiévent souhaite relever l'excellente qualité de la présentation des intervenants.

Au terme de la discussion, Mme la Présidente demande à l'assemblée :

Acceptez-vous de voter un crédit de fr. 3'600'000.--, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu, donner compétence au comité de l'Assemblée des délégués de la communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux ?

L'assemblée accepte à l'unanimité.

3. Présenter, discuter et accepter la vente de la parcelle no. 283 du ban de Courtedoux, d'une surface de 1'213 m², à l'entreprise Récomatic SA, à Courtedoux, au prix de fr. 19.— le m².

Mme la Présidente donne la parole à M. François Minger pour la présentation de ce dossier.

En premier lieu, M. Minger résume la séance d'information qui avait eu lieu le 23 octobre dernier, (voir PV du 23.10.2014) lors de laquelle les participants avaient fait part de remarques très positives. Il rappelle que Récomatic souhaite acheter ce terrain pour anticiper un éventuel développement de l'entreprise, et qu'une usine y verra peut-être le jour, mais dans un délai qui n'est pas connu à ce jour.

Ensuite, M. Minger explique à l'assemblée la façon dont le Conseil communal a déterminé le prix de vente. Le prix habituel est de fr. 79.— par m² viabilisé. Ce qui aurait rapporté la somme totale de fr. 95'827.--. Dans le cas présent, rien n'est viabilisé et le chemin des marronniers est dans un très mauvais état. La commune serait disposée à investir fr. 30'000.— pour la maintenance de ce chemin. L'entreprise Récomatic a fait établir un devis estimatif pour cette remise en état, il se

monte à fr. 75'000.--. Le Conseil communal a donc trouvé un accord avec Récomatic, qui se chargera de la remise en état de cette route. En tenant compte encore de la procédure de changement d'affectation qui se montera à fr. 6'000.—et qui sera à la charge de Récomatic, le Conseil communal propose donc la vente de cette parcelle no. 283 au prix de fr. 19.--/m². Ainsi le bénéfice net assuré pour la commune se montera à fr. 23'047.--. M. Minger précise encore que la Récomatic investira un montant de fr. 153'360.—TTC pour la réfection du chemin des Marronniers et la place de détente prévue dans le projet, selon un devis du bureau Voisard & Migy et qu'elle s'engage à remettre le chemin des marronniers en état dans les 2 ans à venir.

Au terme de ces explications, M. Minger demande à l'assemblée s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Avant de passer au vote, Mme la Présidente demande à M. Christophe Rérat, co-directeur de la Récomatic, de quitter la salle, puis demande à l'assemblée :

Acceptez-vous la vente de la parcelle no. 283 du ban de Courtedoux, d'une surface de 1'213 m², à l'entreprise Récomatic SA, à Courtedoux, au prix de fr. 19.— le m² ?

L'assemblée accepte à l'unanimité.

M. Christophe Rérat revient dans la salle et remercie vivement l'assemblée pour sa décision.

4. Discuter et voter un crédit de fr. 19'000.— pour la mise aux normes du réseau de données de l'école de Courtedoux ainsi que pour l'installation d'une alarme incendie dans le bâtiment scolaire de Courtedoux. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider.

Mme la Présidente donne la parole à M. François Minger pour la présentation du dossier.

Il explique ce qu'est un réseau de données, c'est-à-dire la liaison entre les ordinateurs, les imprimantes, les routeurs et l'accès internet, ainsi que le partage des données. M. Minger explique que le réseau de données du bâtiment communal présente plusieurs dysfonctionnements. En effet, ce réseau avait été créé à l'époque par un enseignant et complété au fur et à mesure en fonction des besoins. Le travail a été réalisé gratuitement. Actuellement ce réseau n'est plus fonctionnel, il y a de sérieux problèmes de connexion wifi et il faut régulièrement tout éteindre et rallumer pendant les activités. M. Minger précise encore qu'aucune entreprise informatique ne veut intervenir à l'école, car le réseau est vieux et hors normes et n'est pas fonctionnel.

Ensuite, M. Minger parle des objectifs « MITIC » du plan d'études romand. Le domaine MITIC (Médias, Images, Technologies et l'Information et de la Communication) fait partie intégrante du plan d'Etude Romand, qui est la bible de l'enseignement. En effet, les élèves doivent apprendre à utiliser tous types de médias. Internet fait maintenant partie intégrante de la vie actuelle, l'école se doit d'éduquer les élèves à ce moyen de communication, ce qui est un objectif demandé par le plan d'études actuel. M. Minger cite encore en exemple le Cyberdéfi qui nécessite au minimum trois ordinateurs par classe et qui doivent pouvoir fonctionner

simultanément. De plus, les informations du SEN (Service de l'enseignement) se transmettent aux enseignants également via Internet. Enfin, concernant la mise des notes dans les bulletins scolaires, il est obligatoire de passer par le réseau Internet « Swisscom Ecole » propre aux établissements scolaires pour pouvoir accéder à la base de données CLOEE qui permet ensuite de remplir les bulletins en temps voulu, selon les directives du SEN.

Au vu de ce qui précède, les solutions proposées sont l'adaptation du réseau de courant fort pour l'alimentation d'antennes WIFI, l'installation de prises de connexion réseau RJ45 dans les salles de classe, la salle des maîtres et dans le grenier, la mise en place de câblage de données en étoile depuis le grenier jusque dans les salles de cours et dans la salle des maîtres, l'installation du partage de données et de l'imprimante, l'installation des antennes WIFI, des switchs et raccordement, enfin le paramétrage des installations.

Ensuite, M. Minger parle de l'alarme incendie. En effet, suite à un exercice de pompe en 2014 au bâtiment communal, il a été constaté que l'administration communale était dans l'impossibilité d'avertir les salles de classe du 2^{ème} étage, car les enseignants ne répondent pas au téléphone durant les cours.

La solution proposée est de faire installer un bouton poussoir « URGENCES » au rez-de-chaussée, ainsi que trois alarmes sonores (une par niveau).

Le coût total de la mise aux normes pour le réseau de données de l'école et l'alarme incendie se monte à fr. 19'000.--.

Au terme de cette présentation, M. Minger demande à l'assemblée s'il y a des questions.

M. Denis Gatherat propose de faire installer un bouton poussoir « URGENCES » par niveau également, au cas où le feu se déclarerait à un étage autre que le rez-de-chaussée. M. Minger approuve la proposition de M. Gatherat et l'en remercie vivement. Il demandera une modification du projet.

M. Christian Froidevaux demande comment le crédit de fr. 19'000.— sera amorti et s'il sera pris en charge par le compte de fonctionnement ou par l'investissement. M. Minger lui répond qu'il s'agira là d'investissement avec une durée d'amortissement de 10 – 15 ans.

Au sujet des alarmes incendie, M. Claude Perrolle s'interroge concernant les autres écoles du Cercle scolaire, Bure et Bressaucourt. Sont-elles également équipées des alarmes adéquates ? M. Minger lui répond que pour Bure c'est certainement en ordre puisque le bâtiment est récent. Par contre pour Bressaucourt, le Conseil communal n'est pas informé de la situation et n'est en fait pas vraiment concerné.

M. Damien Fleury s'interroge concernant les coûts de maintenance de l'installation. M. Minger lui répond qu'il n'y aura quasiment pas de frais de maintenance, cependant, un informaticien sera mandaté à l'avenir afin d'effectuer la maintenance nécessaire au bon fonctionnement de ce réseau (pack de 10 heures environ par année).

M. Jean-Luc Fleury avoue que, étant de l'ancienne génération, il ne comprend pas bien toutes les explications de M. Minger mais se demande si ce genre d'installation est obligatoire et est-ce qu'elle va durer ? M. Minger lui répond qu'il s'agit là d'une installation électrique qui est faite pour durer.

M. Denis Gatherat s'interroge concernant le réseau WIFI de la salle du Conseil communal ? M. Minger lui répond qu'il y a déjà un réseau WIFI dans cette salle. Le réseau de l'école sera clairement séparé du réseau de l'administration communale. Enfin, M. Jean-Denis Rérat demande si un serveur sera installé. M. Minger lui répond

par la négative, seul un NAS sera installé (copies de données d'un disque dur à l'autre – petit serveur de stockage).

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande à l'assemblée :

Acceptez-vous de voter un crédit de fr. 19'000.— pour la mise aux normes du réseau de données de l'école de Courtedoux ainsi que pour l'installation d'une alarme incendie dans le bâtiment scolaire de Courtedoux. Et de donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider ?

L'assemblée accepte à l'unanimité.

5. Divers

Mme la Présidente donne la parole à M. Minger qui souhaite faire une présentation des coûts de l'informatique communale.

L'administration communale compte un serveur, trois postes de travail et trois imprimantes. Les logiciels utilisés sont WINGEST (comptabilité) – WINSAL (salaires) – WINCONTR (contrôle des habitants) – WINSEDEX (transfert de données avec la confédération) et SUITE OFFICE.

M. Minger présente ensuite les coûts 2013 qui se montaient au total à fr. 36'125.— (site internet fr. 17'350.-- - remplacement serveur et poste informatique fr. 10'690.-- - maintenance fr. 5'600.-- - achat Winsedex pour transferts de données aux normes fédérales fr. 2'485.--)

En 2014, les coûts ont diminué et sont passés à fr. 15'025.— (maintenance site internet fr. 1'295.--, maintenance fr. 8'530.--, adaptations de Wincontr aux normes fédérales sur 2 ans fr. 3'995.--, divers fr. 1'205.--)

Les prévisions pour 2015 sont les suivantes :

Maintenance regroupée fr. 10'500.-- - adaptation de Wincontr fr. 3'635.— et frais divers env. fr. 600.--, soit un total de fr. 14'735.--. La frais de maintenance incluent la mise à jour du serveur, fr. 480.--, la sauvegarde fr. 990.--, la télémaintenance sur poste fr. 180.--, le paquet de 40h de maintenance in situ fr. 4'800.--, la mise à jour courante des logiciels fr. 3'100.--. M. Minger relève que la maintenance coûte énormément et que l'on constate une forte augmentation depuis 2014, due à l'augmentation des tarifs de notre prestataire de service pour les mises à jour courantes des logiciels. M. Minger informe encore l'assemblée que des dépenses extraordinaires dues au passage au MCH 2, nouvelle comptabilité obligatoire pour les communes, seront inévitables dès 2016. L'ordinateur portable de la secrétaire communale sera également à remplacer prochainement.

Au terme de ces explications, M. Minger se tient à disposition de l'assemblée pour d'éventuelles questions.

M. Dominique Thiévent constate que le tarif de fr. 120.--/heure est très élevé. M. Minger lui répond qu'il s'agit des tarifs appliqués dans cette branche, dans la région. D'autres communes s'étaient regroupées il y a quelques années pour aller chez un autre fournisseur hors Canton. Il s'est avéré que les frais de maintenance annuels se montaient à env. fr. 20'000.-- - fr. 30'000.— et que le logiciel n'était pas du tout adapté à des communes de notre grandeur. Il semblerait que l'Association Jurassienne des Communes est en train de préparer une nouvelle étude qui réunirait toutes les communes chez le même fournisseur informatique.

